



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Aides a domicile

Question écrite n° 38095

Texte de la question

Mme Marie-Joséphine Sublet attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le rapport du Conseil supérieur du travail social groupe 2, intitulé : « Decloisonner les professions d'aide a domicile ». Le groupe de travail, après avoir fait une évaluation des besoins de formation des personnels de l'aide a domicile et un bilan des actions de formation menées a propose un mode d'articulation entre les formations de tous les intervenants de l'aide a domicile. Le schema propose serait susceptible « d'éviter la ségrégation de la clientèle par le handicap, de favoriser l'appréhension globale des situations, de supprimer les effets de concurrence entre les services spécialisés et de permettre le déploiement de l'action en direction de nouvelles situations et de nouvelles priorités », selon les termes de la conclusion du rapport. Des responsables d'associations, des formateurs, des élus souhaitent la mise en oeuvre de ces nouvelles perspectives susceptibles de contribuer a la constitution de véritables services de voisinage. Par conséquent, elle souhaite connaître les suites qui ont été données a ce rapport.

Données clés

Auteur : [Mme Sublet Marie-Joséphine](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38095

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1212